

PROGRAMME DE FORMATION – PRESENTIEL OU CLASSE VIRTUELLE

Prescription infirmière

Validité du programme : août 2026 – décembre 2026

Périodicité de révision : annuelle selon l'actualité réglementaire, professionnelle ou scientifique

Version 1 – août 2026

CONTEXTE ET BESOINS

La profession infirmière connaît actuellement l'évolution la plus structurante depuis plusieurs décennies. L'arrêté du 26 juin 2026 relatifs aux prescriptions infirmières s'inscrit totalement dans cette évolution et implique également pour l'infirmier de mobiliser son raisonnement clinique. Ainsi, entre autres nouveautés, les antalgiques du palier I, les anesthésiques locaux (hors injectables), certains examens biologiques, sont désormais prescriptibles par l'infirmier. Dans le même temps, le champ des dispositifs médicaux et pansements est également élargi. Le rôle infirmier dans le domaine du sevrage tabagique et de la santé sexuelle est mis en avant. Enfin, l'ensemble des prescriptions infirmières sont rassemblées en un seul et même texte en incluant la vaccination, les substituts nicotiniques, les contraceptifs oraux. L'arrêté précise également que toute prescription « fait l'objet d'une inscription par l'infirmier au dossier patient ou au DMP ».

Ces nouvelles compétences vont de pair avec une responsabilité accrue et une analyse clinique rigoureuse. Dans ce contexte, il est indispensable pour les infirmiers de se former afin de pouvoir sécuriser leurs prescriptions et asseoir leur rôle de coordination des parcours de soins des patients.

Ce programme de formation continue est appuyé le thème référencé s-05-014 à l'appel à projet infirmiers 2026 du FIFPL.

RESULTATS : Nouveau programme

PUBLICS CONCERNES Infirmiers libéraux

PRE REQUIS Aucun

DUREES/MODALITES 7h en présentiel ou en classe virtuelle

DELAIS D'ACCES

Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille de la formation pour un financement individuel, et 48h avant la formation pour un financement collectif

ACCESSIBILITE

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter :

contact@isis-infirmiers.com

METHODES ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Ce programme est composé plusieurs séquences alternant des méthodes pédagogiques affirmatives, interrogatives et actives. Chaque séquence comporte des apports cognitifs, des travaux de groupes, des études de cas, des activités d'interpellation, des activités de synthèse et d'évaluation de la compréhension des notions abordées. Les méthodes seront adaptées à la modalité classe virtuelle.

Les supports pédagogiques transmis aux apprenants au format numérique comportent les messages clés du programme et un recueil de fiches pratiques.

METHODES D'EVALUATION

Un test de positionnement (pré test) est réalisé en début de programme, balayant les notions essentielles du programme. Les réponses sont argumentées par le formateur tout au long du programme.

Le dispositif d'évaluation globale du programme s'appuie sur les 2 premiers niveaux du modèle de Kirkpatrick :

- 1^{er} niveau : questionnaire à l'issue immédiate de la formation mesurant les réactions et le niveau de satisfaction des participants
- 2^{ème} niveau : questionnaire mesurant les acquis à la fin de la formation (post test)

SPECIFICATIONS PARTICULIERES

Lorsque la formation est développée en classe virtuelle, elle est accessible via un ordinateur (PC ou Mac) ou une tablette. Elle nécessite une bonne connexion internet, et l'activation des fonctionnalités son et caméra.

Les données et modalités d'accès transmises aux apprenants via un courriel dédié sont personnelles et inaccessibles.

Un support technique est proposé et concerne uniquement les problématiques d'accès à la classe virtuelle ainsi que l'utilisation des fonctionnalités de l'environnement de formation.

La personne responsable assure le suivi technique des apprenants tous les jours ouvrés de 9h à 17h.

SESSIONS ET FINANCEMENTS

Voir les dates de sessions et les possibilités de financement sur <https://www.isis-sante.fr/>

PROFIL(S) FORMATEUR(S)

Un infirmier libéral ayant plus de 6 ans d'exercice ou l'ayant quitté depuis moins de 2 ans et ayant une expertise en formation d'adultes

OBJECTIFS

L'objectif général de ce programme vise à permettre aux infirmières de sécuriser leurs pratiques de prescription au regard des nouvelles exigences législatives règlementaires.

Le programme permettra à chaque participant :

- D'inscrire ses prescriptions dans le cadre des 6 domaines définis par l'arrêté du 26 juin 2026
- De prescrire des dispositifs médicaux selon les règles et référentiels de bonnes pratiques
- De renouveler la prescription de médicaments contraceptifs oraux selon les dispositions et modalités requises
- De prescrire les traitements de substituts nicotiques donnant aux patients l'accès au forfait d'aide au sevrage tabagique de l'assurance maladie
- D'évaluer la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins
- De donner l'information précise et requise au patient lors de leurs prescriptions
- De respecter les principes de la prescription notamment en matière de mise en lien efficacité / coût
- D'inscrire sa pratique dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques

PROGRAMME

1^{ère} demi-journée – Durée = 3h30 Présentiel ou classe virtuelle	2^{ème} demi-journée - Durée = 3h30 Présentiel ou classe virtuelle
Présentation du programme et son déroulement Introduction et test de positionnement Etat des lieux des pratiques - Etude d'un cas clinique inaugural La prescription infirmière - Historique de la prescription infirmière - Cadre législatif, réglementaire et conventionnel de la prescription - Règles générales de prescription et de délivrance des produits et prestations Les 6 domaines de la prescription selon l'arrêté du 26 juin 2026 - Cadre légal de la prescription vaccinale - Prescription et renouvellement des dispositifs médicaux, pansements et produits de santé en lien avec la prévention et le traitement de la plaie - Prescription et renouvellement des produits de santé, examens biologiques et dispositifs médicaux en lien avec la santé sexuelle	Les 6 domaines de la prescription selon l'arrêté du 26 juin 2026 - Prescriptions en lien avec le sevrage tabagique - Prescription des produits de santé - Prescription des examens biologiques et bactériologiques standard Sécurité des prescriptions, amélioration continue et gestion des risques - Responsabilité professionnelle et juridique - Pharmacovigilance et matériovigilance Prescription et traçabilité - Obligations - Outils de traçabilité et coordination Post test : évaluation finale des acquis Conclusion et clôture